



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL
10 avril 2019**

Le 10 avril deux mill dix-neuf , à vingt heures, le conseil municipal, de la commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le 3 avril deux mil dix-neuf s'est réuni sous la présidence de Guy DHORBAIT, Maire.

Président : Monsieur DHORBAIT Guy

Étaient présents : Céline BERTHELIN, Daniel BEDEL, Geneviève CAIN, Jean-Michel WETZEL, Chantal CANALE, Dominique SOARES, Serge DONY, Alain LETOLLE, Pascal ROUVIERE, Jean-Louis GRENIER, Jean-Claude BOURGOGNE, Jean-Pierre DELOISY, Claude GUILBERT Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Roger BOUCHEZ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Armanda FALCO-ABRAMO représentée par Geneviève CAIN

Absents excusés: Marie-Thérèse COILLOT- Claudine BACQUE

Absent Pierrette CARBONNEL

Secrétaire de séance : Daniel BEDEL est désigné pour remplir cette fonction.

2019 – 012 : DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L212-4 du code général des collectivités territoriales, monsieur le Sous-préfet a été informé de la démission de Madame Brigitte VALLEE. Il ajoute que le conseil municipal doit en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL prends acte de la démission de Madame VALLEE Brigitte

2019 – 013 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-4, R2121-2 et R212-4

VU le code électoral et notamment l'article L270.

CONSIDERANT la démission de Madame HENDRICKX Catherine en date du 28 Mars 2019.

CONSIDERANT le refus de Madame CHAMPENOIS en date du 5 Mars 2019

CONSIDERANT son remplacement à compter de cette date par Monsieur GUILBERT Claude suivant de liste, qui a accepté de devenir conseiller municipal.

Le conseil municipal doit prendre acte de l'installation de Monsieur GUILBERT Claude en qualité de conseiller municipal au sein du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**

PREND ACTE de l'installation de Monsieur GUILBERT Claude

2019 – 014 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter les subventions allouées aux associations et propose le tableau ci-dessous vu en commission association le 26 mars 2019.

Organisme	Montant
ASB FOOTBALL	820
ASB TENNIS	405
LA BOULE BUCCEENNE	420
GAULE DE BOISSY	575
JKB FITNESS	1100
RACING CLUB BUCCEEN	380
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	700
ASSOC CYCLISTE POMMEUSE/BOISSY	210
CLUB DES ANCIENS	915
F.N.A.C.A.	330
LYRE BRIARDE	3000
FOYER BUCCEEN	465
ASB POUR ABC	1800
LES INDOCILES	180
FORMATION DES BUCCEENS INFORMATIQUE	525
DONNEUR DE SANG	330
S.B.A.M. -KARATE CLUB DE BOISSY	1145
ASB ACTIVITE RANDO PEDESTRE	830
ECOLE MATERNELLE ETIENNE DUMAS voyage scolaire	1250
ECOLE PRIMAIRE DE LA MARE GARENNE spectacle Noël	1500
ADM PAROISSE DE COULOMMIERS	500
ECOLE MATERNELLE ETIENNE DUMAS spectacle Noël	850
ECOLE PRIMAIRE DE LA MARE GARENNE voyage scolaire	2250
ASSOC SAPEURS POMPIERS COULOMMIERS	150
ASS ASSOCIATION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS DE REBAIS	150
ASS MOMENTS SCRAP 77	245
DEBITEURS DIVERS	1975

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE les subventions ci-dessous

ASB FOOTBALL	820
GAULE DE BOISSY	575
JKB FITNESS	1100
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	700
ASSOC CYCLISTE POMMEUSE/BOISSY	210
F.N.A.C.A.	330
LYRE BRIARDE	3000
FOYER BUCCEEN	465
ASB POUR ABC	1800
LES INDOCILES	180

S.B.A.M. -KARATE CLUB DE BOISSY	1145
ECOLE MATERNELLE ETIENNE DUMAS voyage scolaire	1250
ECOLE PRIMAIRE DE LA MARE GARENNE spectacle Noël	1500
ADM PAROISSE DE COULOMMIERS	500
ECOLE MATERNELLE ETIENNE DUMAS spectacle Noël	850
ECOLE PRIMAIRE DE LA MARE GARENNE voyage scolaire	2250
ASSOC SAPEURS POMPIERS COULOMMIERS	150
ASS ASSOCIATION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS DE REBAIS	150
ASS MOMENTS SCRAP 77	245
ASB ACTIVITE RANDO PEDESTRE	830
FORMATION DES BUCCEENS INFORMATIQUE	525
DEBITEURS DIVERS	1975

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la **Majorité**

VALIDE les subventions ci-dessous

ASB TENNIS	405
------------	-----

ABSENCE : ROUVIER Pascal

POUR : 18

LA BOULE BUCCEENNE	420
--------------------	-----

ABSENCE : SOARES Dominique

POUR : 18

RACING CLUB BUCCEEN	380
---------------------	-----

ABSENCE : WETZEL Jean-Michel

POUR : 18

CLUB DES ANCIENS	915
------------------	-----

ABSENCE : CAIN Geneviève-BOURGOGNE Jean-Claude

POUR : 17

DONNEUR DE SANG	330
-----------------	-----

ABSENCE : BOURGOGNE Jean-Claude

POUR : 18

2019 – 015 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2019, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2018	12,45	20,04	58,20
TAUX 2019	12,45	20,04	58,20

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**

ADOpte les taux d'imposition 2019 tel que défini ci-dessus

2019 – 016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – VILLE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal. (Annexe n°1)

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le compte de gestion ville 2018

ARRIVEE DE MADAME BERTHELIN CELINE A 20H46

2019 – 017 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – VILLE

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 738 176,24	562 836,88	3 301 013,12
RECETTES DE L'EXERCICE	3 102 839,51	1 344 203,21	4 447 042,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	364 663,27	781 366,33	1 146 029,60
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		-183 034,80	
RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	364 663,27	598 331,53	962 994,80
SOLDE DES RESTES A REALISER DEPENSES		721 970,44	
SOLDE DES RESTES A REALISER RECETTES		356 940,22	
RESULTAT DE CLOTURE YC RESTES A REALISER	364 663,27	233 301,31	597 964,58

Après la sortie de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Claude GUILBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le compte administratif tel qu'annexé

2019 – 018 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 SUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation des résultats.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.
-

L'exercice 2018 clôture en excédent de **364 663,27€** en section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement 2018 étant excédentaire de **598 331,53€**,

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Article : 002 excédent de fonctionnement : **€ 364 663,27**

Article 001 solde d'exécution d'investissement positif reporté **598 331,53€**,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **la majorité**

CONTRE : 4 (Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Roger BOUCHEZ.)

POUR : 15

VALIDE l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus

2019 – 019 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Présentation du Budget Primitif 2019 – Ville, qui s'établit de la manière suivante :

🚦 le budget primitif 2019- ville s'équilibre en section de fonctionnement à **2 652 173,27 €**

🚦 les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **1 763 082,29€**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **la majorité**

En fonctionnement

Chapitres :

011	: 643 000€
012	: 972 600€
014	: 210 005€
65	: 397 248€
66	: 6367 €
67	: 3700€
023	: 407 177,94€
042	: 12 075,33
013	: 2000€
70	: 224 600€
73	: 1 343 164€
74	: 649 254€
75	: 45 000€
77	: 23 492€

En investissement

Chapitres :

20 : 41 871€
204 : 56 626€
21 : 987 070,29€
23 : 616 275€
16 : 61240€
13 : 593 208,22€
10 : 123 850€
024 : 27 776€
021 : 407 177,94€
040 : 12 075,33€

CONTRE : 4 (Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Roger BOUCHEZ.)

POUR : 15

VALIDE le budget tel qu'annexé

2019 – 020 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – PERISCOLAIRE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**

VALIDE le compte de gestion 2018 périscolaire tel qu'annexé

2019 – 021 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 –PERISCOLAIRE

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	407 821,80	0	407 821,80
RECETTES DE L'EXERCICE	314 584,85		314 584,85
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 93 236,95		- 93 236,95
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-24 554,72		-24 554,72
RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER			
SOLDE DES RESTES A REALISER			
RESULTAT DE CLOTURE YC RESTES A REALISER	-117 791,67		-117 791,67

Après la sortie de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Claude GUILBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le compte administratif tel qu'annexé

2019 – 022 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 SUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2018 clôture en déficit de **117 792€** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit

Article 002 déficit de fonctionnement : 117 792€

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus

2019 – 023 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019- PERISCOLAIRE

Présentation du Budget Primitif 2019 –Périscolaire, qui s'établit de la manière suivante :

🇫🇷 le budget primitif 2019- périscolaire s'équilibre en section de fonctionnement à **506 802€**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

En fonctionnement

Chapitres :	011 : 77 100€
	012 : 311 900€
	014 : 10€
	013 : 25 000€
	70 : 273 500€
	74 : 205 792 €
	75 : 10€
	77 : 2 500€

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le budget périscolaire tel qu'annexé

2019 – 024 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le compte de gestion tel qu'annexé

2019 – 025 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	202 028,53	99 844,68	301 873,21
RECETTES DE L'EXERCICE	330 894,82	172 236,90	503 131,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	128 866,29	72 392,22	201 258,51
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	254 408,82	503 665,30	
RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER		576 057,52	
SOLDE DES RESTES A REALISER		254 668	
RESULTAT DE CLOTURE YC RESTES A REALISER	383 275,11	321 389,52	704 664,63

Après la sortie de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Claude GUILBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**
VALIDE le compte administratif tel qu'annexé

2019 – 026 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 SUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation des résultats.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2018 clôture en excédent de **383 275,11€** en section de fonctionnement.

L'exercice 2018 clôture en excédent d'investissement de **576 057,52€€**

Article : 002 excédent de fonctionnement : **€ 383 275,11**

Article :001excedent d'investissement : **576 057,52**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la **majorité**

CONTRE : 4 (Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Roger BOUCHEZ).

POUR : 15

VALIDE l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus

2019 – 027 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019- ASSAINISSEMENT

Présentation du Budget Primitif 2019 –Assainissement, qui s'établit de la manière suivante :

- ✚ le budget primitif 2019- d'assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à **723 131,96€**
- ✚ le budget primitif d'assainissement s'équilibre en section d'investissement à **894 220,11€**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la **majorité**

En fonctionnement

Chapitres :	011 : 47 900€
	012 : 14 550 €
	014 : 30 000€
	65 : 458 300€
	66 : 13 848,37€
	67 : 8 000€
	023 : 108 550,19€
	042 : 41 983,40€
	70 : 297 875€
	75 16 700€
	042 : 24 621,85
	77 : 660€

En investissement

Chapitres :

20 : 259 508€
21 : 419 178,26€
23 : 120 000€
16 : 70 912 €
040 : 24 621,85€
13 : 167 629€
021 : 108 550,19€
040 : 41 983,40€

CONTRE : 4 (Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Alain FONTAINE, Roger BOUCHEZ).

POUR : 15

VALIDE le budget tel qu'annexé

2019 – 028 **CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer des postes en vue de plusieurs avancements de grade.

grade	catégorie	Poste ouvert	Poste crée	Poste supprimé	total
Adjoint administratif	c	4		1	3
Adjoint administratif principal classe 2	c	0	1	0	1
Agent territorial spécialisé principal classe 2	c	5		2	3
Agent spécialisé principal classe 1	c	0	2	0	2
Agent technique	c	20		4	16
Agent technique territorial principal classe 2	c	0	3	0	3

Monsieur le maire propose de régulariser également le tableau des effectifs du périscolaire en tenant compte des avancements de grade.

grade	catégorie	Poste ouvert	Poste crée	Poste supprimé	total
Adjoint administratif principal 2 classe	c	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1 classe	c	0	1	0	1
Adjoint d'animation	c	15	0	3	12
Adjoint d'animation principal 2 classe	c	0	3	0	3

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'**unanimité**

VALIDE les tableaux des effectifs commune et périscolaire avec l'ensemble des créations et suppressions de postes tels que porté aux tableaux ci-dessus

La séance est levée à 23h15

A Boissy-le-Châtel le 17 avril 2019

Le Maire

Guy DHORBAIT